

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 15 décembre 2011, à 18.30 h,
Salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^{ème} étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 42 du mercredi 30 novembre 2011 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) M. Estevan Laurent Maridat, 1995, ressortissant français.
 - b) Mme Cindy Hedjem, 1990, ressortissante française.
 - c) Mme Bahtije Pireva, 1971, ainsi que son fils Elezi Rron, 1997, ressortissants kosovars.
 - d) M. Mario Pietro Riccardo Fulgido, 1962, et Mme Sonia Luigina Fulgido, 1963, ressortissants italiens.
 - e) M. Thomas Leclerc, 1991, ressortissants français.
 - f) M. Michel Leclerc, 1957, et Mme Sophie Gilberte Leclerc, 1969, ainsi que leur fils Simon Georges, 1994, ressortissants français.
 - g) M. Besim Beqiri, 1972, ainsi que ses fils Ilir, 2008, et Loris, 2011, ressortissants kosovars.
5. Réponse à la question écrite intitulée "Entretien du périphérique piétonnier" (PLR).
6. Réponse à la question écrite intitulée "Rue de Beaufroid : bordiers autorisés !" (PCSI).
7. Réponse à la question écrite intitulée "Cartes journalières de transport" (Passage).
8. Réponse à la question écrite intitulée "Le Journal de Porrentruy - et de sa couronne ?" (PLR).
9. Traitement de la motion intitulée "Suivi des motions et postulats acceptés" (PLR).
10. Traitement de la motion intitulée "Etude pour l'agrandissement ou la construction d'une nouvelle cabane forestière" (PS).
11. Approuver la modification de l'article 4.8 du règlement sur le tarif des émoluments de la Commune de Porrentruy.
12. Elections des Président-e, 1er-ère vice-président-e et 2ème vice-président-e (art. 21, al. 1, du ROAC et 2 du RCV).
13. Divers.

M. Didier Nicoulin, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Est excusé pour le PDC :
M. Xavier Frainier - remplacé par Mme Isabelle Mioche Henry.

Est excusé pour le PS :
M. Jean-Luc Baierlé - remplacé par Mme Corinne Laissue.

Est excusé pour le PCSI :
M. Jean-Luc Plumey - remplacé par M. Yann Voillat.

Sont excusés pour le Passage :
Mme Irène Merçay - remplacée par M. Philippe Berthoud.
M. Gérard Brunner - remplacé par M. Claude Lovis.

Sont présents pour le Conseil de ville :
Mmes R. Beuret, C. Braichet, F. Chapatte, D. Chariatte, E. Crevoisier Cerf, C. Laissue, I. Mioche Henry, A. Nicoulin, A. Roy, C. Zwahlen.
MM. N. Babey, L. Barotte, S. Berdat, Ph. Berthoud, F. Briot, F. Caillet, C. Caronni, P.-A. Cattin, P.-O. Cattin, M. Courtet, R. Cramatte, H. Eggenschwiller, V. Egger, P. Eggertswyler, C. Freléchoux, V. Giordano, Manuel Godinat, Marcel Godinat, M. Hauser, H. Leuenberger, C. Lovis, M. Meyer, D. Nicoulin, P. Raval, M. Saner, V. Siegenthaler, F. Sollberger, N. Theurillat, J. Thierrin, Y. Voillat, Y. Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :
M. le Maire G. Guenat, MM. M. Bailly, F. Laville, J. Loichat, E. Pineau, C. Rebetez, P. Riat, T. Schaffter, G. Voirol, A. Kubler, secrétaire municipal.

M. la Président : J'ai le plaisir d'ouvrir la dernière séance de l'année 2011. Je vous salue toute et tous très cordialement. Mes salutations vont également à M. le Maire, à Messieurs les Conseillers municipaux, à M. André Kubler, secrétaire municipal, à M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville, à la presse et au public.

L'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.
Sont désignés : Mme Elisabeth Crevoisier Cerf et M. Joseph Thierrin.

Ordre du jour.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications.

M. le Président : Suite au décès de la maman de M. Michel Hauser, je tiens au nom du Conseil de ville à lui présenter mes sincères condoléances. C'est pourquoi, je vous prie d'observer une minute de silence en mémoire de Madame Hauser.

Une minute de silence est observée par l'assemblée.

J'ai l'avantage de vous informer que le jugement du 28 octobre 2011 de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal de la République et Canton du Jura dans le litige qui opposait la Commune et M. Jean-Jacques Pedretti concernant la modification de l'article 12 du règlement du Conseil de ville est définitif; M. Pedretti n'ayant pas recouru au Tribunal fédéral.

Vu que cette modification a été publiée dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura n° 13 du 6 avril 2011, la nouvelle teneur de cet article modifié partiellement par le Service des communes de la République et Canton du Jura peut entrer en vigueur immédiatement.

Toutefois, vu que nous siégeons pour la dernière fois cette année, le procès-verbal de cette séance sera encore dactylographié intégralement.

2. Information du Conseil municipal.

M. le Président : Pour ce point, je cède la parole aux représentants du Conseil municipal pour nous donner quelques informations sur les dossiers importants de la Commune. Je vous rappelle que la durée des interventions ne devra pas excéder 10 minutes et qu'il n'y aura pas de débats sur les différents objets abordés.

M. François Laville : J'ai deux brèves informations à vous transmettre.

Vous avez certainement lu dans les journaux que, la semaine passée, Porrentruy s'est vu décerner un accessit dans le Prix du développement durable que décerne le Canton tous les deux ans. La Commune de Porrentruy a été récompensée pour la mise sur pied d'un plan de mobilité à l'intention de son personnel. Le mérite de cette opération n'incombe pas à celui qui vous l'annonce mais à celui qui l'a mise en œuvre, mon collègue Claude Rebetz, mon prédécesseur dans cette fonction.

Deuxième élément, information réjouissante elle aussi; la passerelle de la Colombière est opérationnelle dès à présent. C'est un très très bel exemple de collaboration entre la Municipalité de Porrentruy et Thermoréseau, Thermoréseau qui peut faire passer ses conduites et améliorer encore l'efficacité de son réseau et la Commune de Porrentruy qui se trouve en situation d'aménager son réseau de cheminement pédestre.

3. Questions orales

4 questions orales ont été déposées ce soir.

1/ Question de M. Charles Freléchoux

En mai 2009, le parti socialiste déposait une initiative communale demandant la constitution d'une zone piétonne saisonnière. Cette initiative a été validée sur la forme par le Conseil de ville en octobre 2009. Il s'en est suivi des enquêtes, des expériences mais ni votation, ni réalisation. Au début de cette année, le parti socialiste a demandé des comptes à la Commune par le biais d'une question écrite qui a fait l'objet d'une réponse circonstanciée rendue au mois de mars. Depuis lors, plus rien, silence radio aussi bien du côté des initiateurs que du côté de la Commune. Entre-temps, le dossier a changé de porteur au niveau de l'exécutif et c'est désormais un des pères spirituels de l'initiative, à tout le moins un de ses parrains, qui en est chargé.

Faut-il voir dans l'absence de développement de ce dossier un brusque retour à la réalité des choses ? Il est vrai que le constat dressé par la Commune dans sa réponse du mois de mars 2011 rappelait que les premiers concernés, à savoir les commerçants, sont pour le moins partagés, ne serait-ce que sur le principe-même d'une zone piétonne. Ou faut-il penser que l'ouverture du chantier de l'Esplanade bouleverse les cartes ? En effet, la démarche du parti socialiste comportait peut-être une erreur de se focaliser sur la rue des Malvoisins comme emplacement d'une zone piétonne alors que le secteur situé entre le futur centre de l'Esplanade et l'Hôtel de ville semble mieux convenir comme première étape de la piétonisation du centre ville.

Compte tenu de ce qui précède, serait-il possible de connaître l'état d'avancement du dossier notamment en ce qui concerne les éventuelles options prises ?

Réponse de M. François Laville : Je me reconnais plutôt en parrain, que père spirituel de cette démarche à laquelle je crois très profondément, bien sûr. Il faut dire que ce dossier a changé de porteur, ce qui ne signifie pas que la ligne du Conseil municipal ait pour autant changé. Mais je dois bien avouer que pour toutes sortes de raisons qui ont trait essentiellement à une surcharge de dossiers, cet objet est resté pour l'instant dans mes tiroirs, donc d'une certaine manière dans les tiroirs du Conseil municipal. Pour autant, il est évident qu'il y aura, à un moment donné, à trancher sur cette initiative, très vraisemblablement dans les premiers mois de 2012, sur la base de propositions que le Conseil municipal n'a pas encore affinées car, encore un fois, le Conseil municipal a eu, au cours de ces derniers mois, bien d'autres chats infiniment plus urgents à fouetter, notamment ce dossier Esplanade, que j'essaie de faire avancer de façon à ce que les travaux puissent débuter. Mais je tiens à rassurer Me Freléchoux, le dossier n'est pas oublié, il

reviendra sur votre table et vous aurez, en les circonstances voulues, l'occasion de prendre les décisions qui vous paraîtront justes.

M. Charles Freléchoux se déclare satisfait.

2/ Question de M. Laurent Barotte

Le 24 novembre dernier, je demandais aux autorités municipales de prendre rapidement contact avec les CFF afin de négocier avec eux de ne pas clôturer la place dite "des longs bois" et permettre ainsi à des bus ou des automobilistes de pouvoir occasionnellement y stationner.

Le but de ma demande n'était pas, comme l'a rapporté la presse, d'en faire un parking ordinaire, mais de tolérer le stationnement lors de manifestations locales telles que Saint-Martin, tournoi de pétanque, Tour de France, etc.

Depuis une semaine, des travaux consistant à tendre un grillage sur toute la zone ont commencé. La ville s'est-elle approchée des CFF ? Si oui, quelles ont été les transactions ?

Réponse de M. François Laville : Le Conseil municipal est entré en tractation avec les CFF non pas sur ce seul objet que vous évoquez, M. Barotte, mais sur l'ensemble de la problématique de l'avenir du patrimoine CFF en ville de Porrentruy, avec l'objectif de faire de tout ce secteur de la gare l'un des pôles de développement de Porrentruy au cours de 20-30 prochaines années.

Pour être clair, cette rencontre, qui a eu lieu il y a environ 15 jours, a porté sur des objets de nature générale, sur des options. Nous allons nous retrouver au mois de février, sauf erreur le 9 février, et, à cette occasion-là, la question que vous posez sera abordée.

M. Laurent Barotte se déclare satisfait.

3/ Question de M. Hervé Eggenschwiller

Ma question concerne la maison Turberg. Elle a fait énormément parler d'elle ces dernières semaines et que ce soit dans les médias, au Parlement cantonal hier encore et dans la commission d'urbanisme. Un bâtiment d'une telle importance pour notre ville doit faire preuve de rigueur lorsqu'on le restaure, que l'on soit privé ou professionnel. Malheureusement, ce n'est pas le cas avec ce projet. La modification qui est proposée au point 11 de l'ordre du jour contribuera, on l'espère, à améliorer ce genre de situation aussi. Mais qu'en est-il si le propriétaire ne fait pas de demande de permis de construire ?

J'en viens à ma question : le Canton, par l'intermédiaire de l'Office de la culture, a autorisé les travaux, mais la Commune a-t-elle délivré un permis de construire ?

Réponse de M. François Laville : A vrai dire, je m'attendais un peu à cette question parce que la maison Turberg est un souci important pour le Conseil municipal, parce qu'au fond ce bâtiment n'a cessé de se délabrer au cours des 30, 40, 50 dernières années. Et pourtant, par son positionnement, par sa masse, par sa qualité architecturale, ce bâtiment est certainement l'un des plus importants de Porrentruy. On a cru avoir une très bonne surprise au moment où un promoteur, un architecte bâlois a acquis cette maison; on s'est dit enfin cette maison se trouve entre de bonnes mains et elle a de bonnes chances d'être réhabilitée dans les meilleures conditions possibles. Il faut dire que les choses, jusqu'à présent, ne se sont pas tout à fait passées comme nous l'aurions souhaité et nous sommes allés de mauvaises surprises en déconvenues dans ce dossier avec des doutes sur la bienfaisance des travaux entrepris, avec de sérieuses inquiétudes sur la sécurité du personnel engagé sur ce chantier et sur la sécurité des passants à proximité de ce chantier et, de manière plus générale, sur le respect des clauses ordinaires en matière de droit du travail en Suisse.

Les travaux actuellement sont interrompus à un moment où le Conseil municipal envisageait d'ailleurs de les interrompre pour toutes les raisons que je vous ai dites. En fait, ils ne sont pas interrompus du fait de la Commune, ils se sont interrompus du fait que l'entreprise polonaise, que la personne en question avait engagée, s'est dégagee de son contrat en accusant, effectivement, le propriétaire de ne pas avoir respecté les clauses pourtant très étranges de ce contrat.

Pour répondre de façon plus précise à votre question, à savoir s'il y a un permis; ce permis a été, sauf erreur, signé tout récemment par le Maire de Porrentruy. Il est extrêmement précis sur l'ensemble des conditions, sécurité, bienfaisance, respect du droit du travail, tous ces éléments se trouvent dans ce permis et nous osons espérer sur la base de ces exigences désormais bien précisées que le dossier pourra redémarrer sur de bonnes bases. Vous pourriez me dire pourquoi la Commune a attendu aussi longtemps pour délivrer ce permis de construire ? Il est vrai que pendant toute une période, nous avons eu des négociations avec le propriétaire pour affiner des questions ayant trait au choix des matériaux, au type d'interventions qu'il y avait lieu de faire et c'est seulement au moment où ces points ont été précisés que

nous avons commencé à rédiger ce permis, étant aussi rattrapé par tous les éléments que je vous ai exposés. Situation préoccupante mais le Conseil municipal entend bien, dans ce dossier-là, assumer ses responsabilités en étroite collaboration avec l'Office de la culture.

M. Hervé Eggenschwiller : Je suis partiellement satisfait car je pense que dans un cas comme ça, on devrait empêcher les travaux de se faire s'il n'y a pas de permis; des travaux ont été engagés sans permis.

4/ Deuxième question de M. Charles Freléchoux

Au rang des serpents de mer de la Municipalité de Porrentruy, le dossier du PAL est désormais sans conteste rejoint par l'encombrant dossier de l'Inter. Sachant que le chantier n'a toujours pas vraiment commencé, cette situation n'est d'ailleurs pas prête de s'améliorer. Mon propos de ce jour ne concerne toutefois pas la construction elle-même ni le feuilleton judiciaire à rebondissements digne d'une mauvaise série TV mais le financement du projet.

Lorsque le dossier a été présenté au Conseil de ville puis au peuple bruntrutain, il prévoyait un financement notamment par le biais d'un prêt NPR d'un million de francs sans intérêt ainsi qu'une subvention cantonale de 325'000 francs. Faut de respect du calendrier fixé par la NPR pour l'exécution des travaux et ce malgré plusieurs délais supplémentaires et extraordinaires accordés, l'hypothèse d'une caducité du prêt NPR et de la subvention cantonale qui y est liée doit être sérieusement envisagée. Certes, nous pouvons saluer l'ultime tentative menée au plus haut niveau fédéral par la Municipalité de Porrentruy mais il y a de quoi être dubitatif sur le résultat si l'on songe aux objectifs qui ont prévalu à l'octroi par le SECO de mesures de soutien conjoncturel dans le cadre de la NPR.

La perte éventuelle du prêt fédéral ainsi que de la subvention cantonale aura une incidence évidente sur le financement du projet. En effet, à moins d'une surprise, cela impliquera probablement la souscription par la Municipalité de prêts ordinaires supplémentaires avec intérêts à la clé. Lors de la présentation du dossier, des critiques avaient été émises sur l'aspect exagérément optimiste des budgets d'exploitation proposés; l'adjonction de nouvelles charges financières liées à des crédits supplémentaires ne rendra certainement pas ces scénarios budgétaires plus crédibles. Bien que la question posée en 2009 au Conseil de ville et au peuple se voit limitée à l'acceptation d'un crédit global et bien que la documentation à l'appui de la votation ait bien précisé que le financement proposé était sujet à réserves, il faut admettre que la perte du prêt NPR et de la subvention cantonale remettrait fortement en cause un élément sur lequel une partie du Corps électoral s'est probablement appuyé pour accepter le dossier.

Dès lors, ma question est on ne peut plus limpide : en cas de perte définitive du prêt NPR et de la subvention cantonale qui est liée, le Conseil municipal entend-il exécuter le projet comme si de rien n'était ou envisage-t-il au minimum d'en référer au Conseil de ville ?

Réponse de M. Thomas Schaffter : vous l'avez rappelé dans votre question, c'est bien un crédit global de 6,587 millions de francs qui a été voté par le peuple, qui a, malgré tout ce qu'on veut bien penser, une validité juridique incontestable et qui engage le Conseil municipal.

J'aimerais aussi rappeler que ce vote avait été positif extrêmement massivement, puisque 79 % des électeurs de la ville de Porrentruy l'avaient soutenu alors on peut décemment penser, ça reste une interprétation je vous l'accorde, que l'influence de la NPR ne peut, à l'évidence, que peu changer les choses, en tous les cas, pas l'issue favorable du vote.

Je rappelle aussi que dans cette salle vous aviez deux options qui vous étaient présentées. A l'époque, le Conseil de ville, par votre groupe, avait souhaité que des garanties soient apportées au niveau de l'aide NPR avant que le Conseil de ville ne se prononce puisque ces aides étaient encore hypothétiques et le Conseil de ville avait écarté cette possibilité et accepté le crédit de 6,587 millions de francs pour le soumettre ensuite à la population.

Alors, je rappelle que ce choix du Conseil de ville, à mon avis, ne saurait être remis en question et je ne partage pas tout à fait votre pessimisme même si les conditions d'octroi de ce prêt NPR sont claires, elles seront difficiles à changer mais ce n'est pas pour rien que le Conseil municipal s'est déplacé à Berne. Il espère en tous les cas que cette intervention aura une incidence sur la position de la Confédération et, le cas échéant, reste encore des démarches sur le plan cantonal puisque je vous rappelle, si on fait abstraction de l'aide NPR que ça soit celle de la Confédération ou du Canton, le Canton soutiendrait ce projet de 6,587 millions de francs pour une subvention au titre du patrimoine par un montant de 120'000 francs. Vous imaginez bien que dans ce contexte, même si l'aide NPR était abandonnée, que le Conseil municipal continuerait à se battre pour en tout cas obtenir des garanties de subventions cantonales à la hauteur de ce projet.

Maintenant vous dire que ça n'a pas d'incidence sur le Conseil municipal si cette aide NPR devait ne pas être, je vous rassure, ça inquiète fortement l'exécutif communal. C'est la raison pour laquelle il a mis en place un groupe interpartis permettant d'intervenir auprès de toutes les instances, quelles soient fédérale

ou cantonale, pour garantir un maximum de subventions. Bien entendu, pour l'instant, nous attendons cette fameuse nouvelle du SECO et de la Confédération et, si elle devait être négative, je crois qu'il serait prématuré de considérer qu'elles sont perdues puisqu'il y aurait d'autres moyens mis en place par le Conseil municipal pour obtenir un maximum de subventions. Maintenant vous évoquez le fait que ce dossier pourrait revenir devant le Conseil de ville mais je crois qu'il est prématuré de vous apporter une réponse à ce niveau-là car nous attendons justement la réponse de la Confédération et nous continuerons en tout cas à combattre pour obtenir un maximum. Mais j'aimerais aussi vous rappeler que s'il fallait redimensionner ce projet, peut-être sur la variante la moins ambitieuse qui avait les faveurs de certains dans cette salle, il faut bien imaginer que tout une série de subventions tomberait également puisque le soutien de la Loterie romande avait été adapté en fonction de l'ambition du projet, que la Fondation Göhner qui avait donné 300'000 francs l'avait fait dans le cadre d'un projet ambitieux alors je crois qu'il y a lieu encore vraiment d'analyser l'ensemble de ce dossier avant de tirer des conclusions.

M. Charles Freléchoux se déclare partiellement satisfait.

4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :

- a) **M. Estevan Laurent Maridat, 1995, ressortissant français.**
- b) **Mme Cindy Hedjem, 1990, ressortissante française.**
- c) **Mme Bahtije Pireva, 1971, ainsi que son fils Elezi Rron, 1997, ressortissants kosovars.**
- d) **M. Mario Pietro Riccardo Fulgido, 1962, et Mme Sonia Luigina Fulgido, 1963, ressortissants italiens.**
- e) **M. Thomas Leclerc, 1991, ressortissants français.**
- f) **M. Michel Leclerc, 1957, et Mme Sophie Gilberte Leclerc, 1969, ainsi que leur fils Simon Georges, 1994, ressortissants français.**
- g) **M. Besim Beqiri, 1972, ainsi que ses fils Ilir, 2008, et Loris, 2011, ressortissants kosovars.**

M. le Président : L'article 18 alinéa 3 du règlement du Conseil de ville indique ceci : "Lors des séances ordinaires, le point traitant des naturalisations suivra immédiatement les questions orales. En principe, chaque demande de naturalisation sera traitée séparément". Toutefois et par rapport au terme "en principe", je vous propose de traiter toutes ces demandes en même temps, par un seul vote.

Dès lors, les personnes qui acceptent ce procédé sont priées de le manifester par un lever de main.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, de traiter par un seul vote ces demandes d'admission à l'indigénat communal. Il n'y a pas d'avis contraire.

M. le Maire Gérard Guenat : Vous avez ce soir à statuer sur sept demandes à l'indigénat communal concernant treize personnes, dont je salue parmi nous certaines qui sont présentes ici ce soir. Toutes ces personnes respectent les exigences en la matière et remplissent les conditions requises par la loi, en particulier celle de résider depuis plus deux ans dans notre ville et douze ans en Suisse. Depuis le dépôt de ces demandes jusqu'à ce jour, les dossiers complets de ces personnes étaient à votre disposition pour consultation auprès de la Police municipale. Aucune opposition dûment motivée n'a été déposée dans le délai légal. Dans le cadre de la procédure exigée par la loi, les auditions menant à l'établissement complet de chaque demande sont dirigées par le Service cantonal de la population qui transmet le dossier à la Commune respective. Le Conseil municipal a validé ces demandes le 23 novembre dernier, sur préavis de la Commission de police du mardi 22 novembre, et vous demande d'accepter ces naturalisations et demandes d'admission à l'indigénat communal. Au nom du Conseil municipal, je vous remercie pour votre vote positif à l'égard de toutes ces personnes habitant notre ville et dont l'intégration définitive sera facilitée par l'obtention de la naturalisation suisse et surtout de l'indigénat cantonal et communal.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, ces demandes d'admission à l'indigénat communal. Il n'y a pas d'avis contraire.

5. Réponse à la question écrite intitulée " Entretien du périphérique piétonnier" (PLR).

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 22 septembre 2011 par le groupe PLR. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe PLR s'il

est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

Pour le PLR, M. Manuel Godinat se déclare satisfait.

6. Réponse à la question écrite intitulée " Rue de Beauroid : bordiers autorisés !" (PCSI).

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 22 septembre 2011 par le groupe PCSI. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe PCSI s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

Pour le PCSI, M. Pierre-Olivier Cattin se déclare non satisfait.

7. Réponse à la question écrite intitulée "Cartes journalières de transport" (Passage).

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 22 septembre 2011 par le groupe Passage. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe Passage s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Claude Lovis : Le groupe Passage est animé d'un grand sentiment d'insatisfaction par rapport à la réponse du Conseil municipal. Dire que la vente de quatre cartes journalières représente l'équivalent d'un emploi à 30 %, soit 2.30 heures par jour, est-ce crédible ?

8. Réponse à la question écrite intitulée "Le Journal de Porrentruy - et de sa couronne ?" (PLR).

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 22 septembre 2011 par le groupe PLR. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe PLR s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

Pour le PLR, M. Marcel Godinat se déclare satisfait.

9. Traitement de la motion intitulée "Suivi des motions et postulats acceptés" (PLR).

M. le Président : Cette motion a été déposée à la séance du 22 septembre 2011 par le groupe PLR. Le Conseil municipal ayant donné sa position par écrit, je cède la parole à un des motionnaires pour le développement de la motion.

M. Manuel Godinat : Le texte présenté par notre groupe n'a que pour seul objectif l'amélioration de la gestion des dossiers politiques. Un premier effort important a été consenti dans ce sens par le Conseil municipal et le Bureau du Conseil de ville qui nous faisaient des propositions intéressantes lors de notre séance du 22 septembre 2011 concernant le traitement des motions et postulats.

C'est d'ailleurs en complément à cette séance que notre groupe avait déposé la motion que nous traitons ce soir.

Si on s'intéresse de plus près à la réponse du Conseil municipal dans sa convocation du jour, on apprend que notre motion est sans objet, l'article 36 du règlement municipal du Conseil de ville réglant cette situation.

Comme il a bon dos, le règlement du Conseil de ville, rarement respecté jusqu'à maintenant, en particulier les articles 34 et 36, règlement derrière lequel le Conseil municipal peut se réfugier ce soir.

Dès lors, après avoir étudié avec attention notre texte et le règlement, voici notre proposition :

1. Nous nous référons toujours à l'article 36, alinéa 5, et nous demandons le fractionnement de notre texte en deux parties. La première allant jusqu'à et y compris "Dans ce dernier cas, le Conseil municipal devrait annoncer une date butoir pour la réalisation de la motion et postulat". La seconde, constituant la fin du texte, soit les deux derniers paragraphes.
2. Nous ne maintenons pas cette seconde partie en tant que motion. Cette partie est en effet sans objet, se référant déjà au règlement existant, article 36, alinéas 7 et 8.
3. Nous maintenons la première partie de notre texte en tant que motion. Il s'agit en effet de directives impératives à l'attention du Conseil municipal, quant au traitement des motions et postulats. Ce texte permettra de clarifier au mieux la situation lors du suivi annuel des motions et postulats avec donc ces fameuses trois formules :
 - Motion/postulat réalisé(e) : sans équivoque.
 - Motion/postulat classé(e) : nouvelle formule que nous proposons car le texte classé ne

revient pas au même qu'un texte réalisé. Imaginez une motion acceptée mais irréalisable; elle ne sera pas réalisée mais classée !

- Motion/postulat en cours de réalisation :

Nous demandons que le Conseil municipal donne une date butoir à la réalisation de la motion ou du postulat.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire Gérard Guenat : Effectivement, il aurait mieux valu indiquer dans la réponse du Conseil municipal "motion réalisée" et non "sans objet". Je vous prie de corriger cette erreur.

Le Conseil municipal a néanmoins tenu compte de vos remarques pertinentes dans le texte de votre motion, vous venez encore de le préciser. Le point qui fait critique se situe au niveau des délais. Le Conseil municipal en est conscient. Je m'engage ce soir, au nom du Conseil municipal, à respecter à l'avenir les délais imposés par l'article 36, alinéa 7, du Règlement du Conseil de ville. Dans les cas exceptionnels et vous le mentionnez également, le Conseil municipal justifiera son retard dans le traitement d'une motion ou d'un postulat en venant devant le Conseil de ville demander une prolongation de délai mais, dans le meilleur des cas, le Conseil municipal tiendra compte de ce délai d'une année; à l'impossible nul n'est tenu et j'espère que vous serez un peu indulgent vis-à-vis du Conseil municipal lorsqu'il s'agit d'un dossier très important dans le cadre d'une motion, principalement.

M. Pierre-Olivier Cattin : Nous avons lu attentivement la motion et nous prenons acte qu'elle est fractionnée et proposée en deux parties. Il me reste quand même des interrogations, lorsque que je regarde le dossier qui nous a été proposé lors de la séance du 22 novembre, on s'aperçoit qu'il y a des propositions du Conseil municipal, soit "motion classée", "motion réalisée", "poursuite de l'étude", à quelques mots n'est-ce pas ce que vous demandez dans la motion ?

La deuxième partie demande à ce que le Conseil municipal justifie, c'est ce que le maire propose maintenant, donc je ne sais plus très bien ce qu'il faut faire; initialement j'avais l'intention de vous annoncer que le groupe PCSI n'accepterait pas la motion car elle n'était pas claire ou elle était déjà réalisée mais maintenant je serais en mesure de vous dire que nous pourrions l'accepter puisqu'elle est réalisée et que le Conseil municipal dit qu'il va faire ce qui est dans l'alinéa deux ou dans la deuxième partie. Donc, je ne sais pas quelle attitude adopter et je serais très intéressé de savoir ce que les autres groupes proposent parce que c'est important que le traitement des motions et postulats soit traité de manière précise; ça semble déjà être le cas, c'est ce qu'a dit le maire. Dans ce sens-là, accepter la motion ou la refuser revient au même puisque les choses sont déjà effectives. Il faut que vous sachiez que si la motion n'est pas acceptée ce n'est pas que le sujet n'est pas adéquat, c'est qu'il semble que tout est donné dans les textes et dans les intentions pour qu'elle soit réalisée.

M. Manuel Godinat : Il s'agit ce soir uniquement de trouver une certaine efficacité à la gestion politique de nos dossiers. Si cette motion n'est pas retenue et refusée, je ne serai pas extrêmement déçu, je cherche uniquement à améliorer la situation actuelle. Il est vrai que notre règlement nous dit que si on a un petit peu de retard, le Conseil municipal peut revenir devant le Conseil de ville et dire qu'il aura du retard avec le dossier, vous savez comment ça se passe. Mais la motion elle est très claire, elle dit que nous aurons, à partir de cette année, un rapport annuel qui montrera la situation d'avancement des motions et des postulats. Dans ce tableau, il y a une colonne principale "Etat d'avancement et propositions" et, entre parenthèses à chaque point, "Proposition du Conseil municipal". Par notre motion, nous demandons donc que la proposition du Conseil municipal se réfère uniquement à ce texte. Dès le moment où les Conseillers municipaux auront écrit, que ce sera noir sur blanc, qu'ils vont réaliser la motion et postulat dans un délai fixé, au moins ça sera écrit. C'est simplement cette petite touche-là supplémentaire que je souhaitais relever.

Un dernier point, Me Freléchoux qui est là va revenir et nous dire qu'on peut accepter cette motion, c'est très bien mais il faudra que le Bureau du Conseil de ville ou le Conseil municipal nous propose une modification du règlement; très bien, ça m'est égal, ils peuvent la proposer, moi je propose simplement, dans ce rapport annuel, qu'un délai de réalisation soit écrit noir sur blanc et si la motion ou le postulat est ou non réalisé.

M. Charles Freléchoux : Je n'ai rien à dire !

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée "Suivi des motions et postulats acceptés" par :

- 16 voix pour la première partie du texte. Il n'y a pas d'avis contraire.
- 9 voix pour la deuxième partie du texte. Il n'y a pas d'avis contraire.

10. Traitement de la motion intitulée "Etude pour l'agrandissement ou la construction d'une nouvelle cabane forestière" (PS).

M. le Président : Cette motion a été déposée à la séance du 22 septembre 2011 par le groupe socialiste. Le Conseil municipal ayant donné sa position par écrit, je cède la parole à un des motionnaires pour le développement de la motion.

M. Vincent Siegenthaler : De par l'intitulé de notre texte qui demandait une étude pour l'agrandissement ou la construction d'une nouvelle cabane forestière et qu'une étude s'apprête plutôt à un postulat, nous acceptons la transformation de la motion en postulat.

Notre Municipalité possède trois cabanes forestières mises à disposition de la population, dont la plus grande peut accueillir au maximum 40 personnes.

Ces cabanes sont bien situées et une est équipée en eau et électricité, par contre à partir de la mi-octobre et jusqu'au printemps elles sont difficilement utilisables du fait qu'elles ne peuvent pas être fermées et ne possèdent pas de foyer permettant de les tempérer.

Nos concitoyennes et concitoyens qui désirent louer une cabane durant ces périodes doivent se diriger dans les villages voisins, Alle, Bure, Chevenez, Damphreux, Boncourt, villages qui possèdent des cabanes permettant d'accueillir du monde durant ces périodes hivernales.

Cette situation n'est pas très commode et peu écologique pour les habitant-e-s de Porrentruy car cela nécessite des déplacements en voiture, qui peuvent parfois être problématiques lors de consommation d'alcool.

Notre souhait est de pouvoir offrir aux bruntrutaines et bruntrutains une cabane, un lieu accueillant en tout temps et durant toute l'année. Cette cabane pourrait accueillir environ 50 personnes, posséder des aménagements extérieurs adaptés tels que foyer pour grillades couvert, des tables et bancs, un foyer pour faire du feu, etc. Cette cabane pourrait également être conçue de manière écologique avec un système de récupération d'eau de pluie pour les WC, des panneaux photovoltaïques ou une petite éolienne pour l'électricité et utiliser des matériaux indigènes pour sa réalisation.

Nous remercions le Conseil municipal d'avoir accepté ce postulat et je vous invite cher-ère-s collègues à en faire de même en acceptant ce postulat.

M. Claude Rebetez : Avec l'intervention de M. Siegenthaler, je crois que vous avez compris la raison pour laquelle le Conseil municipal a proposé de transformer cette motion en postulat.

Je pense qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler une fois ce fameux article 35; je me permets de vous le relire, soit : "Les postulats sont des interventions invitant le Conseil municipal à étudier si un projet de règlement ou d'arrêté doit être présenté ou si une mesure doit être prise". Or, effectivement, en lisant le texte de la motion, on voit très clairement exprimé ceci : "Par la présente motion, le groupe socialiste demande au Conseil municipal qu'une étude soit réalisée, soit pour l'agrandissement d'une des cabanes existantes, soit pour la construction d'une nouvelle cabane". Donc, la demande de transformation de la motion en postulat, vous l'aurez compris, est une demande qui est faite sur la forme. Concernant le fond, si on nous demande, effectivement, si on est favorable à accepter ce postulat, je crois que Porrentruy se doit d'avoir une cabane qui est agréable et c'est vrai que je sais moi-même que beaucoup de personnes vont dans ces cabanes à l'extérieur de Porrentruy et qu'il serait intéressant qu'on puisse en disposer d'une. D'autre part, les éléments que vous évoquez dans votre texte, c'est-à-dire qu'elle puisse accueillir 50 personnes, qu'elle soit de type écologique avec un système de récupération de pluie pour les WC et éventuellement des panneaux photovoltaïques pour l'électricité, qu'elle soit équipée d'un foyer intérieur, tous ces éléments-là seront étudiés effectivement. Pour ce qui est du coût, je pense là aussi que les éléments pourront être étudiés à l'interne puisque je vous rappelle que notre deuxième cabane au Banné à fait l'objet d'une rénovation et on n'a quand même une certaine expérience au niveau des coûts sur cet objet. Donc, nous sommes favorables à ce postulat.

Mme Aline Nicoulin : Le groupe PLR a pris connaissance avec attention de la motion déposée par le groupe socialiste en septembre dernier.

Si nous sommes favorables au cadre convivial que procurent les rencontres en cabanes forestières, nous ne partageons pas complètement les arguments de nos collègues socialistes.

- Tout d'abord, avant de songer à un nouveau projet, nous déplorons qu'une cabane existante et bien aménagée comme celle du centre forestier, dans la forêt du Fahy, ne soit que peu occupée !
- De plus, pour nous, le fait de se rendre dans les villages voisins et profiter de structures en place

n'est pas un problème mais au contraire une chance qui, à l'heure des fusions de communes et autres regroupements, est tout à fait intéressante et permet ainsi à bon nombre de découvrir de nouveaux endroits ayant chacun leurs spécificités.

- Ensuite, l'alcool est un faux problème puisqu'il s'avère équivalent qu'on soit dans une cabane à Porrentruy ou ailleurs, vu que la plupart des usagers s'y rendent en voiture !
- Puis, nous estimons qu'une cabane telle que proposée par les motionnaires sera très onéreuse et au vu de l'état de nos finances, nous considérons que la Commune a actuellement des besoins combien plus prioritaires. En outre, et conformément à l'article 36 du règlement du Conseil de ville, nous sommes surpris qu'aucun chiffre n'ait été articulé par le Conseil municipal indépendamment que le texte soit traité comme motion ou postulat.

En conclusion, par cet état d'esprit et en plus de nous permettre de visiter l'Ajoie ou le Canton, nous participons activement aux économies de budget. Nous invitons tous les groupes à entreprendre de telles démarches tout au long de l'année et pas seulement le soir du traitement dudit budget ! Raisons pour lesquelles le groupe PLR refusera la motion ou le postulat proposé-e ce soir.

M. Ronald Cramatte : Le groupe PDC-JDC est naturellement favorable à l'objet qui nous est soumis ce soir, pour toutes les bonnes raisons qui viennent de nous être expliquées, en particulier au fait qu'il n'y a pas à Porrentruy de cabane bien équipée et qu'on doive se rendre systématiquement à l'extérieur. On aimerait bien pouvoir en dire autant d'une véritable salle polyvalente, mais ici ce n'est pas l'objet dont il est question. On est favorable dans la mesure où il s'agit d'une étude. Dans le cadre de cette étude, l'aspect financier sera abordé et on aura l'occasion, à ce moment-là, de se prononcer là-dessus.

Maintenant, quant à savoir quelle forme doit revêtir cette demande, finalement ce n'est pas très important dans la mesure où le règlement précise qu'une étude doit correspondre à un postulat.

Mme Francine Chapatte : Le groupe Passage accepte le postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé "Etude pour l'agrandissement ou la construction d'une nouvelle cabane forestière" à la majorité évidente. Il y a 6 avis contraires.

11. Approuver la modification de l'article 4.8 du règlement sur le tarif des émoluments de la Commune de Porrentruy

M. le Président : Pour ce point, nous allons d'abord traiter de l'entrée en matière puis le fond du sujet.

ENTREE EN MATIERE

M. François Laville : Tout à l'heure, il a été question des effets du passage de témoin qui est intervenu au printemps à la tête du département de l'urbanisme, ce qui explique que mon prédécesseur, Claude Rebetez, m'a légué un certain nombre de dossiers. Celui que nous traitons à présent constitue précisément l'un des héritages que j'ai recueilli de sa part; un bon héritage, je vous rassure tout de suite, parce qu'il était temps de régulariser une situation qui devient de plus en plus insatisfaisante et dans certains cas intolérable.

Il faut bien reconnaître que faute de moyens techniques, d'une part, et de moyens humains, d'autre part, la Commune, le Service des travaux publics, le Département de l'urbanisme ne sont pas en situation d'effectuer les contrôles qui permettraient de garantir l'exécution conforme des projets de construction. Dans certains cas, l'absence de ces contrôles techniques peut déboucher sur des situations de litiges extrêmement graves qui empoisonnent la vie des requérants, la vie des voisins et accessoirement la vie de l'administration. Par ailleurs, le nombre des constructions en ville de Porrentruy a tendance à augmenter, c'est très réjouissant mais ça augmente encore les tâches qui seraient générées par ce type de travaux. Dans ce contexte, le Conseil municipal a décidé, sur proposition de Claude Rebetez, de remédier à cette situation en officialisant définitivement ces contrôles portant sur un nombre déterminé de prestations qui tendraient aux aspects les plus essentiels du bâtiment, en admettant que les frais de ces contrôles devront être portés à la charge des requérants qui viennent s'ajouter aux frais du permis de construire qui leur est délivré et en prenant l'option, mais cette option n'est pas irréversible, de confier ces contrôles de conformité, non pas à un nouvel employé communal ou à un employé communal que nous n'avons pas pour assumer ces responsabilités, mais en les externalisant sur la base d'une mise au concours au terme de laquelle un bureau a été choisi, d'une part, par la fiabilité des prestations qu'il peut offrir et, d'autre part, par le prix qu'il a proposé.

C'est donc cette proposition-là qui fait l'objet de la modification du règlement sur les émoluments. C'est vrai que ça représente une charge supplémentaire pour les requérants mais elle est, du point de vue du Conseil municipal, relativement modeste et elle permettra d'éviter ces litiges que j'ai évoqués tout à l'heure.

Si vous acceptez cette modification du règlement sur les émoluments, le contrat avec le bureau retenu pourra être signé tout prochainement et ces contrôles pourront intervenir dès le début janvier 2012. Pour autant, je ne voudrais pas dire, comme l'a dit peut-être de manière un peu imprudente notre correspondant bruntrutain du Quotidien jurassien, que nous allons privatiser la police des constructions, il ne s'agit pas de ça du tout. Il s'agit de confier à un bureau compétent et équipé un certain nombre de contrôles. Il n'en reste pas moins que les décisions relatives à ces contrôles ressortiront toujours, bien évidemment, à l'autorité municipale.

M. Fabrice Briot : Le groupe PLR est très attentif au bon fonctionnement de notre Commune et particulièrement aux différentes tâches qui selon lui, si elles sont traitées avec le temps qui leur est dû permet de diminuer d'autres tâches administratives. Dans l'exemple du Conseil municipal, si le suivi des permis de construire est amélioré, le nombre de litiges devrait diminuer.

La possibilité de donner mandat à des entreprises privées n'est pas une situation nouvelle pour le Conseil de ville. Et oui, le 31 janvier 2008, dans cette même salle, nous acceptions un postulat du groupe PLR qui demandait l'étude sur la possibilité de privatisation de certains travaux communaux. Le groupe PLR est donc heureux de voir que le Conseil municipal étudie ces possibilités.

De plus, nous sommes toujours très satisfaits d'entendre le mot "autofinancement", ceci nous permettra de diminuer le déficit structurel de notre Commune et nous en félicitons le Conseil municipal.

Nous espérons que le temps dégagé pour le personnel communal permettra d'améliorer encore la qualité de service du département.

Nous tenons à rendre attentif le Conseil municipal que lorsque le mandataire sera également le maître d'œuvre, il y aura lieu de contrôler que les points demandés dans le cahier des charges soient respectés malgré le conflit d'intérêt qui pourrait exister.

Le groupe PLR acceptera la modification de l'article 4.8 du règlement sur le tarif des émoluments.

M. Philippe Berthoud : La première réaction du groupe Passage a été teintée d'une certaine stupeur en apprenant que depuis plusieurs années, de l'aveu du Conseil municipal et selon ses termes mêmes, "les tâches communales élémentaires de contrôle de conformité en matière de construction de nouveaux bâtiments ne sont plus véritablement assumées à Porrentruy". Il y a eu une forme d'incurie, voire de tromperie, qui nous interpelle profondément, au point que l'on se demande s'il ne serait pas honnête de rembourser les émoluments perçus ces dernières années au titre de la police des constructions.

Mais, en somme, ce qui compte, c'est l'avenir et c'est la volonté de mieux faire.

Or, les mesures proposées nous paraissent soulever plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. Leur seul mérite bien défini serait de faire rentrer immédiatement un peu plus d'argent dans les caisses municipales. Mais à quelles conditions ?

- Il est prévu d'externaliser les contrôles. Cela nous semble délicat de confier de telles tâches de contrôle à des bureaux privés. Ces tâches ne devraient être déléguées qu'à des officiers publics assermentés, comme le sont par exemple les géomètres officiels et comme cela se fait à bien des places en Suisse; elles ne devraient pas revenir à des bureaux de génie civil; quelle indépendance auraient de tels bureaux, notamment s'ils sont mandataires du maître d'ouvrage ?
- On nous dit que pour tendre à l'autofinancement du système, on prévoit un coût de 850 francs par permis, non compris les contrôles de police du feu. Cela est peut-être vrai pour la construction d'une maison familiale, mais qu'en sera-t-il des constructions plus complexes ? Si les bureaux privés qui seront mandatés pour les contrôles doivent compter sur un forfait de 850 francs pour les chantiers de grande ampleur ou de forte complexité, le risque est bien réel qu'ils recourent à de la main-d'œuvre sous-payée, dans le style peu glorieux de ce qui vient de se produire sur un chantier de notre cité. Ainsi donc, les syndicats pourraient bien avoir encore de beaux jours devant eux pour ce qui est de dénoncer les inégalités et les injustices salariales.
- Et puis, si l'on externalise le travail, y aura-t-il du coup une réduction du temps de travail pour le personnel de l'administration communale ? Non, évidemment, on va nous dire qu'il n'y en aura pas, puisque le travail ne se faisait pas jusqu'à présent. Mais alors, quel est le rôle du Service des travaux publics ? Et pourquoi ne pas mobiliser davantage la Commission d'urbanisme ?
- Quant à fixer au montant forfaitaire de 150 francs le prix des contrôles pour les petits permis, montant qui s'ajoutera aux émoluments de base, on a des craintes que cela incite à effectuer tout bonnement des travaux sans les déclarer du tout, par souci d'économie et déni de civisme. Alors, bonjour les dégâts pour l'aspect de nos quartiers ou les conditions de bon voisinage. Cela sera

encore pire que la situation actuelle telle qu'elle est évoquée au début du message, où l'on nous parle de "situations complexes", de "litiges et de manière plus générale, d'une précarité juridique dommageable au bon fonctionnement d'un élément essentiel du développement de notre ville".

Au total, le groupe Passage a l'impression qu'on nous propose ce soir une révision à la va-vite, délibérément partielle mais insuffisamment murie, tout cela pour gagner quelques sous d'une manière qui ne paraîtra pas toujours équitable. Aussi, tout bien réfléchi, et dans l'attente d'une proposition de révision prochaine et globale du règlement sur les tarifs des émoluments, le groupe Passage n'approuvera pas la modification telle que préconisée ce soir.

M. Hervé Eggenschwiller : Il est effectivement nécessaire d'agir sur la méthode de contrôle des permis de construire et de revoir le règlement sur les émoluments. Le but évoqué est de rendre systématiquement ces contrôles et d'externaliser ceux-ci.

L'urbanisme communal verra sa charge diminuée, les contestations devraient également diminuer. Le système semble parfait, il est même autofinancé. Notre groupe a cependant quelques remarques à formuler sur le fond du sujet. Nous nous permettrons de les rapporter lors des discussions qui vont suivre et proposer des modifications.

Evidemment, le groupe PDC-JDC acceptera l'entrée en matière.

M. Pierre-Olivier Cattin : Le groupe PCSI accepte l'entrée en matière à ce sujet. Il partage les préoccupations émises par M. Berthoud du groupe Passage quant au choix d'un bureau de génie civil qui pourrait être juge et partie dans une construction et s'interroge sur le fait qu'on ne se soit pas adressé à des géomètres assermentés qui, eux, ne seront assurément jamais concernés par une construction. Nous partageons donc entièrement cette préoccupation.

Quant à la proposition de modification que le groupe PDC-JDC a mise sur nos tables et qui n'a pas encore été discutée, nous attendons les remarques dans le fond du sujet pour pouvoir prendre position.

M. Vincent Siegenthaler : Notre groupe a examiné les conséquences et les avantages qui découlent de l'approbation de la modification de l'article 4.8 du règlement sur le tarif des émoluments.

Nous constatons que du fait d'un manque en personnel et équipement approprié, les tâches communales obligatoires en matière de contrôle des constructions ne sont pas réalisées de façon systématique, ce qui peut, dans certains cas, générer des conflits entre voisins, suite à non respect des plans de l'autorisation de construire, ces contrôles systématiques permettront d'éviter ce type de conflits qui doivent être gérés par le Service de l'urbanisme.

La conséquence de ces contrôles externalisés est une augmentation des émoluments, donc une augmentation du coût de construction pour le maître de l'ouvrage. Pour une construction d'environ 700'000 francs, ça représente environ le 0.12 %, soit environ 840 francs, du coût de construction, ce qui ne renchérit pas de manière excessive le coût de construction et évitera les conflits entre les voisins. Un contrôle par un bureau de géomètres aurait évité des problèmes lors de projet ou le futur mandataire est associé.

Pour ces différentes raisons, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière et la proposition de modification de l'article 4.8 du règlement du 27 mai 1993.

M. François Laville : Je vais donner deux ou trois réponses aux interventions.

Concernant l'intervention de M. Briot qui a été relayée par d'autres intervenants, il est bien évident que le bureau qui sera mandaté ne se trouvera jamais en situation d'être à la fois juge et partie, c'est-à-dire amené à mesurer les projets qu'il aurait lui-même conduits. Il sera prévu explicitement dans le contrat, dans des cas comme ça, qu'il a l'obligation de se dédire de ce mandat et il doit être confié à un suppléant de manière à ce qu'il n'y ait aucun soupçon dans ce domaine-là.

Maintenant, en réponse à M. Berthoud, il ne s'agit en aucune façon d'extorquer de l'argent supplémentaire bruntrutain, il ne s'agit pas d'alimenter les caisses de la Commune par des recettes supplémentaires; il s'agit purement et simplement de faire en sorte qu'une prestation, dont tout le monde reconnaît comme nécessaire, soit, comme l'un ou l'autre d'entre vous l'a relevé, autofinancée; c'est le but de cette opération.

Maintenant le fait de choisir un bureau dûment assermenté, je peux vous dire que la mise au concours de cette prestation a inclus également l'un ou l'autre bureau qui peut répondre à cette définition qui a un statut officiel de géomètre. Il se trouve simplement que ces prestations, telles qu'elles nous étaient offertes, étaient trois fois plus chères que celles que nous retenons dans l'augmentation du tarif des émoluments. Ça nous paraissait impossible d'accepter cette augmentation qui à ce moment-là devenait, d'une certaine manière, exagérée. Comme l'augmentation qui a été relevée ici par différents intervenants reste raisonnable; trois fois plus ça aurait été beaucoup plus difficile de vous la faire accepter, j'imagine, et à plus forte raison à des requérants.

Maintenant le risque que des personnes se soustraient à l'obligation de présenter une demande de permis de construire, ce n'est pas quelque chose de neuf, ça arrive tous les jours, je le déplore, à Porrentruy.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il y a 4 avis contraires.

FOND DU SUJET

M. Frédéric Sollberger : Comme l'a indiqué tout à l'heure mon collègue Hervé Eggenschwlller, le groupe PDC-JDC est acquis au principe que des contrôles de conformité soient mis en œuvre lors de grands permis, cela permettra ainsi d'éviter des problèmes de constructions non conformes. Nous sommes également très favorables à ce que ces opérations ne soient pas à la charge de la collectivité.

Cependant, je me permets d'intervenir, non pas sur le montant de 150 francs pour un petit permis, montant au demeurant réaliste, mais sur le montant forfaitaire et j'insiste sur le terme "forfaitaire" de 1'000 francs pour les contrôles de conformité liés aux grands permis. L'article qui nous est présenté ce soir nous paraît très restrictif et ne laisse aucune liberté dans son application.

Pour étayer mes dires, laissez-moi vous présenter deux exemples : la construction d'une cabane de jardin en zone agricole est soumise à un grand permis ! Pour ce type de construction, à part peut-être le contrôle de la distance à la limite, force est de constater que les autres contrôles (gabarits, radier, par exemple) ne seront pas réalisés. Dans le même esprit, lorsque vous dérogez à une distance à la limite, pour une piscine hors sol, par exemple, vous tombez sous le coup, et c'est le cas de le dire, d'un grand permis ! Là aussi, mis à part le contrôle du respect de la distance à la limite et de la visite du service du feu, les autres contrôles ne seront vraisemblablement pas réalisés. Vous comprendrez donc que pour ces deux exemples, un montant de 1'000 francs est complètement disproportionné par rapport aux contrôles réellement effectués et surtout compte tenu du type de construction. C'est pourquoi, nous aimerions proposer le complément suivant à l'article 4.8 :

² Toutefois, le montant lié à un grand permis peut être sujet à :

- a) une réduction si tout ou partie des contrôles de conformité ne doivent pas être réalisés en raison des spécificités de l'ouvrage.

Maintenant qu'est ce qui se passe si des contrôles supplémentaires doivent être mis en œuvre ? L'offre du bureau d'ingénieurs parle d'un montant minimum de 850 francs, dans un cas normal. J'imagine que le cahier des charges très clair en matière de contrôles à réaliser et surtout précise le nombre d'interventions ou visites à effectuer (une intervention pour le contrôle des gabarits, une pour le radier, etc.). Mais alors qu'est ce qui se passe si on constate que les gabarits ne sont pas justes ou si le radier n'est pas à la bonne hauteur ? Il faudra certainement retourner une deuxième fois ou une troisième fois pour reconstruire les éléments non conformes. Il me semble donc judicieux de prévoir cette éventualité dans l'article 4.8, car, renseignements pris auprès du bureau concerné, ces frais supplémentaires seront facturés en plus au temps consacré. Le montant forfaitaire annoncé ne nous paraît pas, dès lors, suffisant pour couvrir les coûts supplémentaires. C'est pourquoi, nous proposons encore le petit "b" suivant :

- b) une augmentation (selon le principe des frais effectifs) si des contrôles supplémentaires doivent être entrepris lors de constat de non-conformité.

On peut discuter sur la pertinence et la justesse des mots utilisés dans la proposition que le groupe PDC-JDC vous soumet et également sur le terme forfaitaire, l'essentiel et j'insiste c'est vraiment que seuls les contrôles de conformité réellement réalisés soient facturés et, à l'inverse, que d'éventuelles interventions supplémentaires soient facturées en sus au maître d'ouvrage. Par exemple, une ordonnance établie par le Conseil municipal pourrait être mise en œuvre afin de fixer clairement le coût de chaque intervention et/ou contrôles de conformité, ceci afin que tout citoyen soit traité à la même enseigne.

Notre groupe soutiendra la modification de l'article 4.8 présenté ce soir par le Conseil municipal, complétée des modifications que je viens de vous expliquer.

M. François Laville : Je me suis permis de consulter mon prédécesseur et je crois qu'il partage mon point de vue. La proposition que vous faites paraît de bon sens et elle répond, effectivement, à des interrogations que l'on pouvait avoir sur une certaine forme de modulations de ce tarif selon les circonstances, modulations vers le haut, modulations vers le bas.

La formulation telle qu'elle est proposée est d'ailleurs potestative et elle donne une marge d'appréciation au Conseil municipal, donc je pense, au nom du Conseil municipal, que je peux dire que nous nous rallions à cette proposition.

M. Joseph Thierrin : J'aimerais apporter mon avis personnel ici. Je trouve que cette solution de modification d'article est trop compliquée et pour ma part je trouverais beaucoup sensé de prévoir un système d'autocontrôle avec un cahier des charges bien précis au niveau du permis de construire de telle manière que les services de la Commune puisse contrôler les tâches que doit faire le requérant lui-même, sans surtaxe.

M. Michel Hauser : Même si on a dit tout à l'heure que l'on n'entrait pas en matière, j'aimerais souligner, à titre personnel, que l'adjonction qui est proposée me paraît ouvrir la porte à de l'arbitraire. On vient d'employer le terme de potestatif, je ne sais pas qui c'est qui va opter soit pour la réduction, soit sur l'augmentation et sur quelle base. Il me semble là qu'on va compliquer l'application et surtout qu'on ouvre la porte à des interprétations à l'infini. Moi, j'en viens au point de départ, c'est que l'ensemble n'est pas suffisamment mûr et, comme on l'a dit tout à l'heure, on refusera du côté du groupe Passage cette modification.

VOTE SUR LA PROPOSITION DE M. FREDERIC SOLLBERGER

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un nouvel alinéa 2 ayant la teneur suivante :

- *Toutefois, le montant lié à un grand permis peut être sujet à :*
 - a) *une réduction si tout ou partie des contrôles de conformité ne doivent pas être réalisés en raison de spécificités de l'ouvrage;*
 - b) *une augmentation (selon le principe des frais effectifs) si des contrôles supplémentaires doivent être entrepris lors de constat de non-conformité.*

A la majorité évidente. Il y a deux avis contraires.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent la modification de l'article 4.8 du règlement sur le tarif des émoluments de la Commune de Porrentruy à la majorité évidente. Il y a 5 avis contraires.

12. Elections des Président-e, 1er-ère vice-président-e et 2^{ème} vice-président-e (art. 21, al. 1, du ROAC et 2 du RCV).

M. le Président : Comme à l'accoutumée, je vous propose, en premier lieu, de présenter les candidats pour les trois élections et, ensuite, passer au vote.

Mme Anne Roy : Il m'appartient, au nom du groupe PDC-JDC, de vous présenter notre candidate au poste de Présidente du Conseil de ville pour l'année 2012.

Loin de l'agitation des élections fédérales qui viennent de se dérouler à Berne, mais non moins événement important pour notre Municipalité, nous allons procéder ce soir à l'élection de la première citoyenne de Porrentruy. Ainsi, nous sommes fiers de vous proposer, en toute logique, une candidature de grande qualité en la personne de Danièle Chariatte-Courbat, qui siège au sein de notre législatif depuis 11 ans. Durant ces années passées en sa compagnie, je suis certaine que chacune et chacun d'entre vous a pu apprécier ses nombreuses qualités qui font d'elle une personne sur qui on peut compter.

Native de Buix, où elle y passe toute sa jeunesse, elle part, diplôme d'assistante en pharmacie en poche, à la découverte des Grisons durant une année dans le cadre d'un premier emploi. Profession qu'elle exerce toujours, actuellement à temps partiel, au sein d'un commerce de notre cité. Ce qui lui permet d'entretenir ces liens étroits avec la population qui lui tiennent particulièrement à cœur tout en conciliant avec succès vie familiale et vie professionnelle.

Attachée à la pratique du ski et à la marche en haute montagne initiées depuis sa plus tendre enfance, aujourd'hui elle est prête à devenir première de cordée afin de diriger de pied sûr et de main ferme les débats de notre assemblée.

Si le besoin se faisait sentir, elle pourrait, telle une potion magique, nous proposer le nectar de ses abeilles afin d'adoucir nos débats.

En effet, en plus de la pratique du vélo qui la conduit sur les nombreuses petites routes de notre magnifique Ajoie, elle consacre une partie de ses loisirs à l'exploitation d'un rucher familial.

Vous l'aurez compris, Danièle Chariatte-Courbat possède indéniablement plusieurs cordes à son arc. Compétente, dynamique, à l'écoute des autres, elle connaît et participe largement à la vie de la communauté où ses nombreuses qualités y sont, à juste titre, largement reconnues et appréciées. Nul doute qu'elle saura s'acquitter des diverses tâches de première citoyenne de Porrentruy avec succès.

Pour toutes ces raisons, j'ai le plaisir de vous recommander, au nom du groupe PDC-JDC, la candidature

de Danièle Chariatte-Courbat.

De plus, notre groupe soutiendra les candidats proposés au poste de premier et deuxième vice-présidents. Au terme de cette présentation, il me tient à cœur de remercier, au nom du groupe PDC-JDC le président sortant qui a mené les débats de cette année avec tact et professionnalisme, instaurant un climat propice au débat où chacun a toujours eu l'occasion d'exposer ses convictions sur les différents projets de société sur lesquels nous avons eu l'occasion de nous prononcer.

Merci à toi cher Didier et bon retour parmi nous !

M. Yves Voisard : Au nom du groupe socialiste, je tiens en préambule à remercier M. Didier Nicoulin qui a brillamment dirigé cette assemblée. Il est resté neutre et efficace durant tout son mandat.

J'ai le plaisir de vous présenter notre candidat à la première vice-présidence, M. Victor Egger. Il siège au bureau du Conseil de ville depuis deux ans. Comme vous le connaissez déjà, je résumerai son parcours de vie. Agé de 33 ans, Victor est originaire de Genève, il emprunta une voie originale pour arriver au terme de sa formation. Son papa, ingénieur agronome et travaillant au service de la coopération lui fit découvrir le Cap Vert et l'Indonésie où Victor suivit l'école en allemand. Sa famille est installée depuis 1989 à Bonfol où il termine son école secondaire obligatoire. Après son apprentissage de paysagiste, il suivit une formation d'ingénieur. Depuis 2006, il travaille à la Fondation rurale interjurassienne à Courtemelon en qualité de responsable de la station d'arboriculture, il a remplacé le ministre Thentz.

L'apiculture est sa passion de même que la défense de l'environnement. Toujours de bonne humeur, il défend malgré tout ses idées avec opiniâtreté. Il dirige la destinée de la section socialiste de Porrentruy depuis environ une année avec succès. L'année prochaine, il deviendra papa. Je vous invite à soutenir Victor Egger à la première vice-présidence du Conseil de ville pour l'année 2012.

Nous soutiendrons la candidature de Mme Danièle Chariatte à la présidence. Nous nous réjouissons de sa nomination car elle incarne une certaine originalité à l'intérieur de son parti qui nous plaît beaucoup. Pour la deuxième vice-présidence, nous soutiendrons M. Pierre-Olivier Cattin, présenté par le PCSI.

M. Nicolas Babey : Le groupe PCSI éprouve un vif plaisir à vous présenter, à la deuxième vice-présidence du Conseil de ville pour l'année 2012, Monsieur Pierre-Olivier Cattin, citoyen très engagé politiquement et personnalité incontournable du "paysage sanitaire" jurassien.

Le groupe PCSI apportera également son soutien à M. Victor Egger, au poste de premier vice-président, dont le verbe fleuri et le ton fougueux, voire volcanique parfois, ne laissent personne indifférent.

Enfin, nous soutiendrons sans réserve et avec une joie qui s'accorde si bien à son généreux sourire la candidature de Madame Danièle Chariatte Courbat comme Présidente de notre Conseil de ville tout au long l'année qui s'annonce.

Il convient en dernier lieu de saluer M. Didier Nicoulin pour l'excellence de sa Présidence, toute empreinte de précision et de rigueur, et de le remercier avec tous les honneurs pour le travail accompli en faveur de notre cité.

Nous souhaitons également à toutes les personnes ici présentes de réjouissantes et rassérénantes fêtes de fin d'année.

M. Michel Hauser : Ainsi donc, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à vous entendre, la répartition semble faite. Un représentant PLR quitte la présidence, une représentante du PDC le remplace, un membre du PS accède à la première vice-présidence et un élu du PCSI est proposé pour la deuxième vice-présidence. Toute la classe politique établie vient de s'exprimer, tous les rôles sont distribués, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes bruntrutains. Et le groupe Passage ? Qu'en dit-on et qu'en fait-on ? Ce qu'on n'en dit et ce qu'on en fait, à vrai dire, ne semble pas constituer votre première préoccupation. Soit ! Mais le groupe Passage, quant à lui, a quelque chose à dire en cette circonstance, et même quelque chose à faire.

Ce que le groupe Passage veut dire et souligner, c'est qu'avec ses cinq élus appuyés par deux suppléants, il constitue au sein de notre organe législatif un groupe dûment constitué (je rappelle qu'au sens de l'article 5 du Règlement de notre Conseil de ville, un groupe est formé de trois membres au moins). Ce que le groupe Passage veut mettre en évidence aussi, c'est que dans toutes les élections annuelles auxquelles il a pu participer depuis le début de la législature, il a jusqu'à présent patiemment cédé la priorité aux autres formations. Mais ce que le groupe Passage veut affirmer ce soir, c'est que, pour ce qui a trait à la deuxième vice-présidence, il considère que son tour est légitimement venu d'entrer en lice.

Si l'on désigne ce soir à la deuxième vice-présidence un représentant du PCSI - dont le candidat, soit dit pour la clarté des choses, est assurément fort honorable et méritant - si l'on désigne donc ce soir un représentant du PCSI à la deuxième vice-présidence de notre législatif, cela signifie tout bonnement que l'on recommence un tournoi de répartition des sièges présidentiels sans tenir compte de l'existence du groupe Passage. Et cela, le groupe Passage ne saurait l'admettre.

S'il est une certitude à ce jour, une certitude plus que mathématique, c'est qu'en 2014, sixième année

après l'avènement du groupe Passage, c'est au tour de ce groupe, cinquième force actuelle au Conseil de ville de Porrentruy, d'accéder à la présidence, et donc d'obtenir la deuxième vice-présidence dès l'élection d'aujourd'hui.

Il faut en venir aux faits. Et le fait est que le groupe Passage présente une candidature pour la deuxième vice-présidence de notre Conseil de ville. Au nom de ce groupe, j'ai donc l'avantage de vous proposer la candidature de Mme Irène Merçay. En l'occurrence, le groupe Passage entend d'abord faire en sorte que les dames, autant que les hommes, aient accès aux responsabilités, et à un rythme équitable, qui est celui de l'alternance. On aura vraisemblablement une dame au perchoir en 2012, et c'est très bien, le groupe Passage, j'en profite pour le dire, apportera son soutien à la candidature de Mme Danièle Chariatte. Puis en 2013, la présidence reviendra à un monsieur, M. Victor Egger, dont nous appuierons aussi l'élection. En 2014 - soyons galants, corrects et équitables, même s'il n'y a pas pour cela de règle écrite - ce devrait être à nouveau le tour d'une dame. La candidature de Mme Merçay le permet. Et puis, Irène Merçay est une collègue méritante, compétente, dévouée pour sa ville d'adoption, où elle a déjà contribué à former des générations d'élèves et où elle trouve encore le temps de s'engager pour quantité de causes d'intérêts publics divers, aux plans sociaux, paroissiaux, écologiques, éducatifs et j'en passe. C'est d'ailleurs cela qui fait que pour ce soir, exceptionnellement, elle ne peut être présente, en raison d'engagements contractés de très longue date, et qu'elle nous rejoindra sur le tard au repas d'après séance. Mais Mme Merçay sera pleinement disponible en tant que vice-présidente puis présidente. En un mot comme en cent, Mme Merçay est une candidate de valeur que le groupe Passage recommande chaleureusement à vos suffrages pour la deuxième vice-présidence à pourvoir ce soir.

M. Philippe Eggertswyler : Le groupe PCSI demande une suspension de séance.

M. le Président : Une suspension de 5 minutes est accordée.

M. Philippe Eggertswyler : Pour une surprise, c'est un peu une grande surprise. Nous sommes réellement désolés que cette chose-là puisse se produire ce soir au sein du Conseil de ville. Je pense que ce n'était pas l'endroit et ni le moment. Je pense que cette chose-là aurait pu être discutée au Bureau, il y a dix jours. Donc, ce passage en force rend mal à l'aise le PCSI mais aussi l'ensemble des acteurs de ce soir. Nous apprenons une chose ce soir c'est que vraisemblablement le groupe Passage aura une liste pour les prochaines élections, les médias en feront ce qu'ils voudront.

Même si on trouve légitime votre demande, cette demande aurait dû se faire de manière beaucoup plus correcte. Pour cela, nous sommes tout à fait d'accord que Mme Merçay rentre dans la course de la Présidence du Conseil de ville, néanmoins pas au détriment du groupe PCSI. Vous devrez attendre votre tour, comme nous avons aussi dû attendre notre tour. A partir de là, le groupe PCSI maintient M. Pierre-Olivier Cattin pour le poste de deuxième vice-présidence.

M. Pierre-Alain Cattin : Tout d'abord en cette fin d'année, le groupe PLR tient à remercier le président sortant, M. Didier Nicoulin, pour l'admirable travail effectué en 2011. L'année n'était certes pas facile et les Conseillères et Conseillers de ville ont abondamment nourri les débats. Du haut de sa tribune présidentielle, M. Didier Nicoulin a su diriger les discussions et maintenir son assemblée sur le bon chemin. Il a véritablement su partager son calme et, avec son esprit tenace, Didier Nicoulin a rempli sa mission avec succès. J'espère que le président a eu beaucoup de plaisir du haut de son perchoir à nous diriger sur le bon chemin et encore une fois merci à toi Didier pour ton engagement.

Le groupe PDC présente Mme Danièle Chariatte pour la présidence de l'année 2012 et nous nous en réjouissons. Danièle Chariatte connaît bien les rouages du Conseil de ville et elle est attentive à tout ce qui se passe en ville de Porrentruy. Pour ces raisons mais également pour son esprit d'ouverture, sa disponibilité, sa gentillesse et son sourire mais également sa fermeté, le groupe PLR soutiendra la candidature de Danièle Chariatte pour la présidence du Conseil de ville. De même, le groupe PLR apportera son soutien à l'élection du vice-président, M. Victor Egger. En effet, personnage plein de vitalité et toujours prêt à prendre la parole, Victor Egger pour ses passions à tout ce qui touche à la nature, au développement durable, etc., est le candidat idéal pour une future présidence.

Le cycle normal et habituel étant amorcé, le groupe PLR va soutenir la candidature de M. Pierre-Olivier Cattin pour la deuxième vice-présidence de notre Conseil de ville. Tous ceux qui sont parents connaissent bien Pierre-Olivier Cattin pour avoir fréquenté son cabinet et avoir suivi ces sages conseils. Aussi, sommes-nous persuadés qu'il saura conduire, un jour, notre Conseil de ville d'une main de maître et que nous pourrons l'appuyer dans cette démarche.

M. Yves Voisard : Au nom du groupe socialiste, je tiens à préciser que dans mon texte j'avais mis "présenté par le PCSI ou par le groupe Passage". Je m'étais dit que le groupe Passage allait, peut-être, effectivement présenter un candidat. Je trouve que le groupe Passage à toutes les difficultés de

revendiquer la deuxième vice-présidence mais on déplore toutefois qu'il ne l'est pas fait au sein du Bureau du Conseil de ville.

Ce n'est pas quelque chose qui est contre le PCSI mais étant donné que la prochaine législature aura cinq ans, c'est peut-être une occasion d'initier un nouveau tournus.

M. Michel Hauser : Je voulais rebondir sur les propos notamment de M. Eggertswyler qui intervient à notre égard en termes pas très courtois et de façon peu correct. Je pense qu'il n'y a pas de règle en la matière. Il a été dit que nous avons une légitimité à présenter un candidat, nous le faisons. Je tiens aussi à relever que dans le cadre du Bureau, à ce que je sache car je n'y suis pas, il n'y a pas eu de proposition ni d'ouverture qui a été faite à l'égard du groupe Passage; nous demander par exemple : "ça serait votre tour, est-ce que vous seriez intéressés" ?

Nous formulons aujourd'hui une proposition, nous la maintenons; c'est notre tour ! On a parlé d'attendre, eh bien le Conseil de ville décidera.

Quant à l'avenir du groupe Passage, il n'est pas plus aléatoire ou incertain que celui de certains qui sont représentés ici dans cette salle, si l'on s'en réfère sur le plan cantonal ou fédéral.

Président(e)

Résultat du vote

Bulletins délivrés	:	41
Bulletins rentrés	:	41
Bulletins blancs	:	0
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	41
Majorité absolue	:	21

Obtiennent des voix

Mme Danièle Chariatte	:	36
Mme Anne Roy	:	1
M. Charles Freléchoux	:	1
M. Pierre-Olivier Cattin	:	1
M. Martial Courtet	:	1
Mme Francine Chapatte	:	1

Mme Danièle Chariatte est élue Présidente du Conseil de ville pour l'année 2012.

1^{er(ère)} Vice-Président(e)

Résultat du vote

Bulletins délivrés	:	41
Bulletins rentrés	:	41
Bulletins blancs	:	1
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	40
Majorité absolue	:	21

Obtiennent des voix

M. Victor Egger	:	39
M. Yves Voisard	:	1

M. Victor Egger est élu premier Vice-président du Conseil de ville pour l'année 2012.

2^{ème} Vice-Président(e)Résultat du vote

Bulletins délivrés	:	41
Bulletins rentrés	:	41
Bulletins blancs	:	0
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	41
Majorité absolue	:	21

Obtiennent des voix

M. Pierre-Olivier Cattin	:	28
Mme Irène Merçay	:	6
Mme Francine Chapatte	:	5
M. Philippe Eggerstwyler	:	1
Mme Danièle Chariatte	:	1

M. Pierre-Olivier Cattin est élu deuxième Vice-président du Conseil de ville pour l'année 2012.

Mme Danièle Chariatte : C'est avec une vive émotion que je vous exprime ma reconnaissance pour la confiance que vous m'accordez en m'élisant à la Présidence du Conseil de ville, je remercie évidemment plus particulièrement mon parti qui m'a permis d'accéder à cette fonction. C'est pour moi un très grand honneur et je me réjouis de représenter notre assemblée législative tout au long de l'année.

J'adresse mes sincères félicitations à M. Victor Egger, vice-président, à M. Pierre-Olivier Cattin, deuxième vice-président, et je souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants du groupe Passage et du parti libéral radical. Je me réjouis de siéger avec vous tous au bureau.

Je tiens également à remercier M. Didier Nicoulin, tu as su présider le Conseil de ville avec brio, efficacité et une petite pointe d'humour toujours bienvenue.

Durant cette dernière année de législature et malgré une situation financière difficile, je m'engage à tout mettre en œuvre afin que les débats soient constructifs, riches et restent conviviaux. Pour ce faire, je sollicite un peu d'indulgence de votre part, car comme chacun le sait l'erreur est humaine et nul n'est parfait.

Il y a 11 ans, le parti démocrate chrétien m'a sollicitée pour me présenter sur les listes du Conseil de ville. Je n'ai pas hésité, les débats politiques ayant animé régulièrement les repas familiaux durant mon enfance, je me suis sentie motivée pour à mon tour, à mon niveau et avec mes convictions, participer à la vie publique de ma petite ville. Au fil des séances, je me suis familiarisée avec les motions, postulats et autres interpellations. Je terminerai mes douze années par cette année 2012 qui s'annonce riche en événement, la réalisation du passage sous-voies, la sortie de terre de l'Esplanade et, la venue du Tour de France, ce dernier mettra réellement notre ville au devant de la scène. Je ne puis que féliciter tous les acteurs qui ont permis et qui permettront à ce défi de se réaliser.

Enfin, je me permets une pensée particulière à mon mari Alain ainsi qu'à mes fils Marc et Gil, ils font preuve d'une grande patience et de compréhension vis-à-vis de mes engagements.

Pour terminer, je vous souhaite à toutes et tous ainsi qu'à vos familles, de joyeuses fêtes de Noël, joie, bonheur et santé pour la nouvelle année, et comme le veut la tradition, je vous offrirai avec grand plaisir l'apéro qui précédera le repas. J'invite d'ailleurs tout particulièrement à y participer le commissaire qui nous protège tout au long de l'année. Je vous souhaite à toutes et à tous une merveilleuse soirée et à l'année prochaine.

M. Michel Hauser : Je n'ai encore pas eu l'occasion de le faire, donc je le fais. Bien chaleureusement et bien sincèrement, je tiens, au nom du groupe Passage, à féliciter les élus de ce soir, la présidente nouvelle, le premier vice-président et M. Pierre-Olivier Cattin, deuxième vice-président. La démocratie a parlé ce soir ouvertement et clairement et c'est bien ainsi et c'est heureux.

Je remercie aussi le président sortant M. Didier Nicoulin. Je m'associe aux félicitations qui ont été déjà dites à son égard. On l'a parfois titillé depuis le fond de la salle mais il s'en est toujours bien tiré et on s'associe aux félicitations à son égard.

Dernière chose puisque j'ai la parole; au nom du groupe Passage je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël et un heureux passage à la nouvelle année.

M. Manuel Godinat : Simplement, en complément aux élus de ce soir, j'annonce simplement que le groupe PLR sera représenté au Bureau du Conseil de ville par Pierre-Alain Cattin.

M. le Président : Et pour le groupe Passage, qui sera votre représentant ?

M. Michel Hauser : Le groupe Passage est encore en réflexion et il vous communiquera cela prochainement.

13. Divers.

M. le Président : 9 textes ont été déposés ce soir, soit :

- Une question écrite émanant du groupe PCSI intitulée "Projet des Vauches : que fait ou que pourrait encore faire le Conseil municipal ?";
- Une question écrite émanant du groupe PCSI intitulée "Amélioration du site internet";
- Une question écrite émanant de M. Manuel Godinat intitulée "Gestion du trafic urbain en 2012";
- Une motion émanant du groupe PDC-JDC intitulée "Groupe de réflexion Redynamiser le tourisme en ville de Porrentruy le Week-end";
- Une motion de groupe PDC-JDC intitulée "Un sous-voie décoré plutôt que tagué";
- Une motion du groupe PDC-JDC intitulée "Acquisition de terrains pour les futures zones à bâtir";
- Un postulat émanant du groupe PDC-JDC intitulé "Pour une régulation du trafic à la rue du Jura aux heures de pointe";
- Un postulat émanant du groupe PCSI intitulé "Le bâtiment de la Minerva : un lieu stratégique pour le développement de notre ville";
- Un postulat émanant du groupe PLR intitulé "Pour des économies faciles à réaliser".

M. Gérard Guenat : Je voudrais tout d'abord ce soir féliciter les nouveaux élus, les personnes qui vont diriger le Conseil de ville l'année prochaine, leur présidente, Danièle Chariatte, le premier et le deuxième vice-présidents, mais j'aimerais aussi également remercier le président sortant, M. Nicoulin, qui est, je dois bien l'admettre et le Conseil municipal est de mon avis, un homme d'une très grande capacité mais aussi à la verbe facile, au verbe très solennel et qui, durant toute cette année, vous a dirigé.

Quelque part, il faut bien admettre qu'une telle assemblée, avec de telles opinions différentes, doit être dirigée. Je tiens encore une fois à le remercier et à le féliciter. Je remercie également mes collègues du Conseil municipal pour leur présence et le travail qu'ils ont effectué pendant de nombreuses séances tout au long de l'année 2011. Je serais peut-être tenté ce soir devant vous de dire que l'année se termine politiquement ici ce soir comme elle a commencé, eh bien non; Porrentruy cette année a évolué dans différents domaines, grâce à vous, grâce à nous, l'ensemble des élus, nous avons projeté cette ville dans le futur. Plusieurs dossiers, je ne veux pas dire latents, mais demandaient peut-être beaucoup d'attention et tout à coup l'histoire s'accélère; des dossiers importants vous ont été présentés cette année sur votre table et ils ont été acceptés; d'autres sont en préparation. Au-delà, Porrentruy commence d'intéresser beaucoup de monde de l'extérieur, des investisseurs, j'oserais presque dire du monde entier. Tout ça est le résultat en fait de l'intérêt que les élus ont manifesté durant les années précédentes. Il est aussi dû à la politique cantonale qui est menée par le Gouvernement et le Parlement jurassien pour faire sortir ce Canton et le dynamiser pour que le 21^e siècle ne se fasse pas sans lui. Nos voisins français également sont en collaboration avec nous dans différents domaines, nous ne pouvons et nous n'avons pas le droit de nous ignorer à quelques kilomètres. Depuis quelques jours, le TGV est en ligne. L'autoroute, vous en connaissez la fin de la construction mais néanmoins on porte beaucoup d'espoir sur cet axe routier qui va enfin nous relier à la Suisse et surtout nous relier au reste de l'Europe. Mais, restons modestes, restons avec nos projets locaux, travaillons au niveau régional tout en défendant notre ville de Porrentruy. Dans les différents dossiers qui vous seront amenés et auxquels vous allez porter beaucoup d'attention l'année prochaine, tout cela c'est dans le centre du développement de Porrentruy. Il a été rappelé tout à l'heure que Porrentruy a des difficultés économiques financières, oui, je le reconnais mais néanmoins ça ne doit pas être un blocage; nous devons nous projeter dans l'avenir avec beaucoup d'attention dans ce domaine mais surtout beaucoup d'espoir car si nous restons bloqués à ce niveau-là non seulement Porrentruy ne va pas évoluer mais certainement régresser. Alors faisons confiance à nos institutions, faisons-nous confiance entre nous.

Je vous souhaite de belle fête. Je participerai tout à l'heure avec le Conseil municipal à votre repas et surtout je vous souhaite une très belle année 2012. Si j'ose faire un tout petit clin d'œil dans le calendrier, réservez et soyez présents le dimanche 8 juillet 2012.

Mme Corinne Laissue : C'était juste à propos du calendrier que nous avons reçu. Je voulais juste signaler qu'il y a pas mal d'erreurs au niveau des adresses. Dans les adresses des sociétés, il y a des personnes

qui sont décédées et qui sont encore inscrites. Je ne sais pas qui s'occupe de le mettre à jour mais si vous voulez je me tiens à disposition pour vous signaler les erreurs.

M. le Président : C'est une initiative privée, il faut s'adresser à la entreprise qui élabore ce calendrier.

Cette dernière séance de l'année rime avec la fin de mon année au perchoir. Sachez que j'ai eu beaucoup de plaisir à diriger les débats et espère qu'il en a été de même pour vous. L'année écoulée a été très enrichissante et pleine de découvertes tant sur le plan technique et procédurale, je pense tout particulièrement à la séance de modification du ROAC, que sur le plan relationnel. En effet, par le biais de cette fonction, il m'a été donné de rencontrer dans un cadre privilégié des personnes du monde politique, sportif, religieux, économique et culturel. La conduite des débats n'est pas toujours aussi aisée que l'on peut l'imaginer si l'on veut veiller à ne blesser personne. Si parfois j'ai été un peu direct et que j'ai "envoyé bouler" ou "pas laissé trois secondes pour respirer" comme cela a été dit, veuillez n'y voir aucune attaque personnelle mais plutôt une déformation professionnelle.

Toutes les bonnes choses ont une fin, mais c'est avec beaucoup de plaisir que je laisse ma place à Danièle Chariatte pour devenir à son tour première citoyenne de notre ville mais cela pas avant le 1^{er} janvier. Je te souhaite chère Danièle d'avoir autant enthousiasme et de plaisir dans cette belle fonction. Saches que tu pourras toujours compter sur notre secrétaire Denis Sautebin ou sa remplaçante Sandrine Cramatte. D'ailleurs, je les remercie pour leur précieuse collaboration. Je tiens aussi à te féliciter pour ta brillante élection tout comme le premier et deuxième vice-président, Victor Egger et Pierre-Olivier Cattin. J'aimerais également relever le plaisir que j'ai eu à siéger avec mes collègues au Bureau.

Pour terminer, permettez moi d'adresser mes plus sincères remerciements à M. le Maire et à chaque conseiller municipal et surtout à vous, chères Conseillères et chers Conseillers de ville, pour la confiance que vous m'avez accordée et me réjouis de vous retrouver dans les rangs l'année prochaine. Je vous souhaite encore de joyeuse fête de fin d'année.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 20.35 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le Secrétaire :

Le Président :

D. Sautebin

D. Nicoulin